Informations de base

2007/2024(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Réexamen du marché unique: éliminer les obstacles et l'inefficacité par une meilleure mise en oeuvre et une meilleure application **Subject** 2 Marché intérieur, marché unique	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	TOUBON Jacques (PPE-DE)	19/12/2006

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Affaires économiques et monétaires	RYAN Eoin (UEN)	13/03/2007

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux	MCCREEVY Charlie

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/02/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/07/2007	Vote en commission		Résumé
23/07/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0295/2007	
04/09/2007	Décision du Parlement	T6-0367/2007	Résumé
04/09/2007	Résultat du vote au parlement		
04/09/2007	Débat en plénière		
04/09/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2024(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	IMCO/6/45743

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE386.697	19/04/2007	
Amendements déposés en commission		PE390.449	31/05/2007	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0295/2007	23/07/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0367/2007	04/09/2007	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de suivi	SEC(2008)3064	16/12/2008	Résumé
Document de suivi	SEC(2008)3074	16/12/2008	Résumé

Réexamen du marché unique: éliminer les obstacles et l'inefficacité par une meilleure mise en oeuvre et une meilleure application

2007/2024(INI) - 16/12/2008 - Document de suivi

Ce document de travail de la Commission porte sur « La révision du marché unique: un an après». Depuis novembre 2007, la Commission a travaillé avec toutes les parties prenantes à la mise en œuvre d'un programme de mesures concrètes pour veiller à ce que le marché unique continue à tenir ses promesses économiques et à ce que les citoyens européens en récoltent bel et bien les fruits. Le réexamen du marché unique a en effet mis les citoyens, les consommateurs et les PME au centre de l'élaboration des politiques. L'objectif est de déterminer comment la modernisation de la politique du marché unique est parvenue à ce résultat au travers d'outils basés sur l'expérience et du partenariat avec les États membres.

La Commission conclut que des progrès considérables ont été accomplis au cours des dernières années pour mettre en œuvre sa vision pour le marché unique du 21e siècle. Elle note que 2009 verra un nouvel effort pour pousser plus loin encore la modernisation de la politique du marché unique et veiller à ce que ce dernier puisse jouer pleinement son rôle comme levier pour le redressement économique.

Aujourd'hui, le marché unique produit déjà des résultats tangibles pour les consommateurs et les PME: le renforcement des droits contractuels, l'amélioration de la qualité et un choix plus étendu de produits et de services à moindre prix, une réparation du préjudice plus simple et plus efficace ainsi qu'une meilleure information sur les droits des consommateurs dans le marché unique. Il contribue à fournir des médicaments plus sûrs et moins chers, ainsi que des produits financiers plus sûrs (comptes bancaires, d'épargne, produits d'investissements, paiements etc.). Il devrait à terme supprimer les obstacles injustifiés aux achats transfrontaliers.

Les PME ont pu bénéficier de la réduction des coûts et des charges administratives, de la simplification des règles en matière de droit des sociétés et d'un meilleur accès aux marchés des autres États membres. Elles devraient en outre être en mesure de s'appuyer sur le statut de société privée européenne, d'obtenir les paiements de leurs débiteurs plus rapidement, d'utiliser des procédures électroniques au détriment du papier et d'accomplir les formalités administratives par l'intermédiaire d'un point de contact unique.

Le document aborde également la question des obstacles injustifiés au commerce électronique. Il souligne que les règles visant à faciliter l'accès des PME aux marchés publics ainsi que la passation électronique des marchés devraient permettre des économies supplémentaires en termes de coûts. Les États membres sont également invités à examiner leurs règles nationales en matière de fourniture de services en vue de les rendre plus simples et plus favorables au marché unique.

Toutes ces améliorations sont en cours ou à portée de main - mais beaucoup dépendra de la volonté des États membres de parvenir à un accord rapidement et de mettre en œuvre les réformes convenues dans les meilleurs délais. La Commission continuera à travailler en étroite coopération avec les États membres, à veiller à ce que les progrès accomplis soient bien communiqués au grand public, à créer des consensus et à contribuer à rétablir la confiance entre les acteurs du marché et les consommateurs. Cela est particulièrement important au niveau national et local, où tous les moyens existants de coopération, y compris la communication des partenariats de gestion, devraient être déployés.

La crise économique a démontré de façon éclatante la pertinence de la nouvelle approche prévue par le réexamen du marché unique, notamment l'accent mis sur la responsabilisation des consommateurs et des PME, l'encouragement des investissements et de l'innovation, et le développement des dimensions sociale et environnementale du marché unique. Mais les événements récents ont également ajouté un nouveau sentiment d'urgence pour le processus de réforme. L'obtention de résultats concrets dépendra du succès de l'Union européenne à développer de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de travail grâce à un partenariat plus étroit avec les États membres et toutes les parties prenantes - consommateurs, les partenaires sociaux, acteurs économiques et la société civile.

Le Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et le Comité des Régions sont invités à contribuer activement à ce travail d'envergure.

Réexamen du marché unique: éliminer les obstacles et l'inefficacité par une meilleure mise en oeuvre et une meilleure application

2007/2024(INI) - 16/12/2008 - Document de suivi

Ce document présente les progrès réalisés en 2008 grâce à l'initiative de surveillance du marché intérieur, qui se trouve encore dans une phase pilote. La surveillance du marché repose sur une meilleure connaissance du fonctionnement des marchés en vue d'atteindre l'objectif d'améliorer la gouvernance du marché unique. Les résultats de la surveillance du marché doivent favoriser l'élaboration des politiques, tout en facilitant l'identification des problèmes et en améliorant la conception des politiques.

L'initiative de surveillance du marché a été mise en œuvre suivant deux étapes. Dans un premier temps, une sélection a été effectuée afin d'identifier les secteurs qui méritent un examen plus approfondi. Dans une deuxième étape, des analyses approfondies du fonctionnement du marché dans les secteurs identifiés ont été lancées et sont actuellement en cours. Sur la base de l'expérience acquise, la Commission travaillera en 2009 en coopération avec les États membres et les parties prenantes de l'industrie à développer, revoir et adapter la méthodologie. À la fin de l'année, la Commission a l'intention de faire le point et de décider comment procéder à la surveillance du marché dans les années à venir.

L'utilisation de l'outil de surveillance du marché s'avère être particulièrement pertinent dans le cadre de la conjoncture économique actuelle. Le bon fonctionnement des marchés des biens et services peut en effet contribuer à améliorer la capacité d'ajustement de l'économie et atténuer l'impact de la crise financière sur l'économie réelle. En outre, la surveillance du marché peut être utilisée pour faciliter le dialogue avec les États membres, les entreprises, consommateurs et autres parties prenantes, dont le soutien est indispensable pour entreprendre les réformes structurelles. Dans le cadre de ce processus de dialogue, ce document a pour but d'informer les parties intéressées des progrès réalisés dans le cadre du projet et d'expliquer comment elles peuvent participer aux travaux. Enfin, une meilleure réglementation et un marché unique compétitif devraient se traduire par des opportunités accrues pour les entreprises, une baisse des prix et une amélioration de la qualité pour les consommateurs. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans l'esprit du plan de relance de l'économie européenne présenté par la Commission le 26 novembre 2008, lequel met en évidence la nécessité de renforcer la confiance des consommateurs et des entreprises.

Dans cette optique, le présent document présente: i) les outils de surveillance du marché ainsi que les avantages escomptés en termes d'élaboration des politiques, ii) une analyse des causes potentielles de dysfonctionnement du marché selon les secteurs identifiés, ainsi que les travaux entrepris au niveau des États membres, iii) les résultats préliminaires de la première analyse en profondeur du marché, et iv) les problèmes à résoudre ainsi que les prochaines mesures à prendre pour faire de cette initiative un succès.

Réexamen du marché unique: éliminer les obstacles et l'inefficacité par une meilleure mise en oeuvre et une meilleure application

2007/2024(INI) - 04/09/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Jacques **TOUBON** (PPE-DE, FR) par 534 voix pour, 119 contre et 27 abstentions, le Parlement européen identifie trois axes pour approfondir le marché unique : renforcer la confiance des parties prenantes dans le marché unique, veiller à la réduction des charges administratives des entreprises et tenir pleinement compte de sa dimension extérieure.

Le Parlement souhaite que le réexamen du marché unique soit l'occasion de démontrer au public européen tous les bénéfices qu'ils peuvent tirer de l'achèvement du marché unique. Dans cette optique, les députés demandent que soit renforcées les relations de travail avec les parlements nationaux afin que les enjeux du marché unique apparaissent plus clairement aux représentants des citoyens des États membres. Le rapport souligne en outre qu'un marché unique synonyme de qualité de vie devrait prendre en compte la dimension environnementale et la protection des consommateurs.

En vue de **renforcer la confiance dans le marché unique**, le Parlement estime que les nouvelles initiatives en matière de politiques devraient reposer davantage sur une analyse de l'impact qu'elles exercent sur les différents marchés, sur les divers secteurs économiques, sur l'environnement et dans le domaine social. Dans ce contexte, il rappelle l'importance de promouvoir des objectifs sociaux et environnementaux communs aux États membres, tels qu'un emploi de qualité, l'égalité des chances, la protection de la santé et de l'environnement, dans le respect de la diversité culturelle européenne. La Commission est invitée à assurer la mission protectrice de l'UE dans ces domaines et à éviter toute concurrence réglementaire entre États membres.

Le rapport contient une série de recommandations, comme par exemple :

- encourager la libre circulation des travailleurs au sein du marché unique;
- stimuler l'innovation en renforçant la concurrence et pour mettre en place un environnement favorable aux entreprises (notamment pour les PME) ;
- adopter une stratégie globale concernant les droits de propriété intellectuelle et renforcer la protection de ces droits (mise en place d'un brevet communautaire ainsi que d'un système juridictionnel de qualité favorable aux innovations) ;
- lutter contre la fraude et la contrefaçon au sein du marché unique;
- lutter contre le changement climatique et pour un développement durable ;
- renforcer l'efficacité du droit de la consommation dans le marché unique ;
- accroître la confiance des consommateurs dans les achats transfrontaliers en mettant fin à la fragmentation du marché unique dans l'environnement numérique;
- clarifier l'interaction existant entre les instruments de droit international privé et les instruments du marché unique, afin de faire apparaître sans ambigüité si la législation ou la réglementation applicable est celle du pays d'origine ou du pays d'accueil ;
- développer en permanence des normes en matière de design, l'objectif étant d'améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux enfants:
- attribuer les marchés publics de façon équitable et transparente en améliorant l'accès des PME;
- supprimer les obstacles à la création d'un espace de paiement unique et à la poursuite de la libéralisation des marchés postaux tout en garantissant le financement d'un service universel efficace;
- poursuivre l'intégration financière dans l'Union européenne notamment par le biais de coûts de transaction plus faibles, de possibilités élargies de partage des risques et d'une répartition plus efficace des ressources;
- examiner les problèmes fiscaux liés à la vente par correspondance et au commerce sur internet;
- accorder une attention particulière aux PME, notamment par le biais d'améliorations en ce qui concerne le coût et la rapidité des procédures de lancement, la disponibilité de capital-risque et le coût et la rapidité des services de paiement ;
- améliorer la stratégie de l'information pour les citoyens et les entreprises et mettre en place, au niveau de l'UE, un mécanisme efficace de recours reposant sur une procédure accélérée d'arbitrage afin de promouvoir la résolution rapide des litiges portant sur les règles du marché unique.

Le rapport souligne également que « des **services d'intérêt général** modernes et puissants sont indispensables pour réaliser les objectifs d'intérêt public que sont la cohésion sociale et territoriale, la protection de l'environnement et la diversité culturelle ». S'appuyant sur les décisions du Conseil européen du 21 juin 2007 relatives au mandat de la Conférence intergouvernementale, le Parlement invite la Commission à prendre des initiatives en vue de remédier à l'incertitude juridique concernant le statut des services d'intérêt général, notamment les règles relatives aux aides d'État et aux marchés publics. Dans ce contexte, il se félicite des initiatives de la Commission visant à lever les ambiguïtés dans les domaines des services de santé et des services sociaux d'intérêt général dans le marché unique.

Le Parlement salue également les initiatives de la Commission visant à **réduire les charges administratives des entreprises** et demande que d'autres efforts soient consentis pour améliorer l'accès au marché unique, sans toucher à la protection nécessaire des citoyens, des consommateurs et des travailleurs. Il souligne également que la reconnaissance mutuelle constitue un élément important du marché unique qui n'empêche pas, le cas échéant, le rapprochement des législations. Les députés sont convaincus qu'une harmonisation plus poussée peut s'imposer dans certains domaines, en particulier les services financiers de détail (y compris les moyens de paiement) et le fonctionnement des systèmes fiscaux. La Commission est notamment encouragée à présenter des propositions en vue d'une assiette commune consolidée en matière d'impôt sur les sociétés. Elle est également invitée à intégrer un « test de compatibilité avec le marché intérieur » dans les mécanismes visant à mieux légiférer pour veiller à ce que le pouvoir réglementaire prenne toujours en compte l'impact de son action sur les quatre libertés constitutives du marché unique, parallèlement aux autres aspects tels que la durabilité et de l'emploi.

S'agissant de la **dimension internationale**, le rapport regrette que certains États membres prennent des mesures pour protéger leur marché national. Il souligne l'importance d'établir des conditions de concurrence équitable dans l'ensemble du marché unique et fait valoir qu'un marché unique qui fonctionne bien constitue un avantage concurrentiel pour l'Europe dans le contexte de la mondialisation. Le Parlement invite la Commission, lors de l'élaboration des politiques internes, à systématiquement évaluer et prendre en considération les politiques comparables menées par les grands partenaires de l'Union européenne tels que les États-Unis, la Russie, la Chine, l'Inde, le Brésil, le Japon, etc., dans le but de renforcer la compétitivité de l'Union européenne et de lever les obstacles au commerce mondial.